

LACAVE INFORMATION

Novembre 2019

Commémoration du 11 novembre 2019

Monsieur le Maire de Lacave, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Comité des Fêtes, ont l'honneur de vous convier à la commémoration du 101^{ème} anniversaire de l'Armistice de la guerre 1914-1918 qui se déroulera devant le monument aux morts,

le lundi 11 novembre 2019 à 11h30.

Un vin d'honneur suivi du repas républicain, clôtureront cette cérémonie.

Vous y êtes cordialement conviés.

(Afin de faciliter l'organisation de la manifestation, veuillez informer la mairie de votre présence au repas au plus tard le mardi 6 novembre)

Inscription sur les listes électorales

L'inscription est un acte obligatoire, si vous n'êtes pas encore inscrit, vous pouvez effectuer cette démarche à la mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou d'un justificatif du rôle des impôts fonciers, jusqu'au vendredi 7 février 2020 inclus.

Plan paysages de la transition énergétique

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises réalise sur la période 2019-2020 un Plan Paysage de la Transition Énergétique. Ce plan a pour objectif d'anticiper les évolutions et de définir une stratégie pour répondre aux enjeux paysagers, énergétiques, climatiques et sociaux à venir.

Il devra répondre aux questions : *comment préserver les paysages et atteindre les objectifs d'économie d'énergies et de limitation des gaz à effet de serre ? Quels effets les actions pour atteindre ces objectifs auront sur les paysages riches et diversifiés, qui font l'attractivité et l'identité du territoire ? Quels sont les atouts et les faiblesses de nos paysages, compte-tenu du changement climatique ?*

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, participe à cette démarche au travers d'un site pilote dont fait partie Lacave avec les communes riveraines du Salat : Eycheil, Saint-Girons, Saint-Lizier, Lorp-Sentaraille, Gajan, Caumont, Taurignan-Vieux, Taurignan-Castet, Mercenac, Prat Bonrepaux et La Bastide du Salat.

LACAVE INFORMATION

Si vous souhaitez des informations sur ce plan, sur le déroulement de la démarche, vous pouvez contacter la Mairie, le PNR au 05.61.02.71.69 ou vous rendre sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

Que deviennent les ordures ménagères une fois déposées dans les conteneurs collectifs ?

Les ordures ménagères déposées dans les conteneurs collectifs sont collectées une fois par semaine par les bennes à ordures ménagères (pour Lacave généralement le jeudi).

Elles sont transportées à Saint Girons au quai de transfert de Palétès, où elles sont déversées dans de très grandes bennes qui font la navette entre Saint Girons et la décharge de Liéoux à coté de Saint Gaudens où elles sont enfouies.

Le contenu des conteneurs à ordures ménagères ne subit aucun traitement, aucun tri. On le qualifie de déchets ultimes.

Contrairement à ceux que vous déposez dans les bornes de tri sélectif ou que vous amenez en déchèterie, rien n'est retraité, rétrié, recyclé et valorisé.

Nos sacs poubelles sont les déchets qui nous coûtent le plus cher, en moyenne 80 € par habitant. Ce coût doit augmenter de manière exponentielle dans les prochaines années. Un simple exemple : la mise en décharge est soumise à la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), de 24 € par tonne en 2019, elle atteindra 66 € par tonne en 2025.

C'est pourquoi nous devons être très vigilants réduire et alléger nos sacs poubelles, trier le verre, les emballages, le papier, les cartons et les déposer dans les bornes de tri ou en déchèterie. Les textiles, vêtements, chaussures doivent être amenés en déchèterie.

Un moyen d'encore réduire et alléger nos sacs d'ordures ménagères est de sortir les déchets d'origine organique de nos poubelles et de les transformer en terreau dans un composteur. Pour tous renseignements sur le compostage, vous pouvez contacter la mairie ou le service déchets de la communauté de communes Couserans-Pyrénées (SICTOM).

Collecte des objets encombrants :

Les prochaines collectes auront lieu en 2020, le planning sera affiché en mairie en début d'année.

En attendant vous pouvez les déposer en déchèterie à :

Mercenac du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 : 06.26.83.82.22

Saint-Girons du lundi au samedi de 8h au 18h : 05.61.66.29.04